

Négociation nationale 2015

Les enseignantes et enseignants votent un mandat de grève

Boisbriand, le 24 mars 2015 – Quelques 1093 enseignantes et enseignants du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides (SEBL) se sont réunis en assemblée générale à l'église Sainte-Thérèse-d'Avila pour manifester à nouveau leur indignation et leur colère par rapport aux propositions patronales du gouvernement Couillard dans le cadre du renouvellement de la convention collective. C'est en réaction à ces offres que le SEBL a adopté la phase 2 du plan d'action-mobilisation. Cette deuxième phase débutera au lendemain de l'échéance de la convention collective, soit le 1^{er} avril. Elle s'inscrit en continuité de la première, mais aussi dans l'esprit de gradation des actions. Les principaux objectifs sont de démontrer la solidarité et l'importance de tous les aspects du travail enseignant en posant des gestes collectifs et rassembleurs.

De plus, 80 % des enseignantes et enseignants ont voté pour un mandat de l'équivalent de trois (3) journées de grève légale à utiliser au moment jugé opportun. « Cela démontre clairement le niveau d'insatisfaction du personnel enseignant à l'égard des offres patronales méprisantes », a affirmé Sylvie Turgeon, présidente du SEBL.

Par ailleurs, à la suite de leur assemblée générale, les enseignantes et enseignants sont allés bruyamment manifester devant la salle du conseil des commissaires de la CSSMÎ. Mme Turgeon a profité de l'occasion pour remettre à la présidente de la CSSMÎ, Mme Paule Fortier, des lettres de dénonciation des offres patronales signées par plusieurs centaines d'enseignantes et enseignants. D'ailleurs, ces lettres ont aussi été remises aux directions d'écoles ainsi qu'aux présidences des conseils d'établissements. « Nous avons le devoir de sensibiliser la population et les acteurs du secteur de l'éducation de nos propositions enseignantes pour améliorer le sort de l'école publique », a ajouté Mme Turgeon.

Le SEBL représente quelques 4200 enseignantes et enseignants de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles. Il est affilié à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

– 30 –

Source : Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides
Renseignements : Sylvie Turgeon, présidente
450 979-4613 - bureau